



Le Sénat comptera donc désormais sept commissions permanentes : la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, que préside M. Jean-Louis CARRERE (PS, Landes) ; la commission des Affaires sociales, présidée par Mme Annie DAVID (CRC, Isère), et la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, présidée par Mme Marie-Christine BLANDIN (EELV Nord), qui comptent chacune 57 membres ; la commission des Finances, que préside M. Philippe MARINI (UMP, Oise), et la commission des Lois, présidée par M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), qui comptent chacune 49 membres ; la commission des Affaires économiques, présidée par M. Daniel RAOUL (PS, Maine-et-Loire) et la commission du Développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, qui compteront chacune 39 membres.

Lancement de la phase de consultation des Etats généraux de la démocratie territoriale

Le président (PS) du Sénat, M. Jean-Pierre BEL a annoncé le 30 novembre dernier le report après les élections de 2012 des états généraux des collectivités qui étaient prévus en février (cf. "BQ" des 21 novembre et 1^{er} décembre). Les sénateurs UMP et centristes du Sénat avaient annoncé qu'ils refuseraient de participer à cette manifestation si elle n'était pas repoussée à l'automne, mettant en garde contre son caractère "partisan". "Je ne veux pas lancer une telle initiative dans la polémique, les états généraux n'ont de sens que s'ils sont acceptés par tous. A partir du moment où il y a une réserve cela ne fonctionne plus, nous avons donc décidé de les repousser après les élections", avait expliqué M. BEL. Pour que cette initiative, "parfaitement conforme" à la mission du Sénat, "atteigne son but, il importe qu'elle soit totalement non partisane", avait déclaré le président du groupe UMP, M. Jean-Claude GAUDIN.

Tenant compte de cette situation M. Jean-Pierre BEL a lancé hier la première phase de ces états généraux, celle de la consultation des élus locaux. "Soucieux du caractère serein et pluraliste de la démarche, j'ai décidé que celle-ci se mettrait en place, comme prévu, dès le mois de décembre 2011 et qu'elle se poursuivrait jusqu'au second semestre 2012" a déclaré le président du Sénat.

Un questionnaire destiné à recueillir la parole des élus sera accessible sur le site Internet du Sénat depuis hier et jusqu'au 22 février 2012, date de clôture de la session parlementaire. Quelque 44 questions seront destinées à recueillir le sentiment général des élus sur l'état de la démocratie territoriale, et 37 questions à caractère plus technique sont posées. Enfin, 26 questions spécifiques concernent les élus d'Outre-mer.